

■ Politique | Décès

Il n'était pas fait pour cela

► Gilbert Mottard fut notamment gouverneur de la Province de 1971 à 1990.

Lorsqu'en 1971, le gouverneur Pierre Clerdent ayant prématurément mis fin pour des raisons de santé à ses fonctions de gouverneur de la Province de Liège, on apprend que c'est le socialiste Gilbert Mottard qui est son successeur, la nouvelle n'est pas accueillie par un élan d'enthousiasme général. Dans plusieurs milieux, on met en doute sa capacité à assumer valablement une telle succession.

Né à Hollogne-aux-Pierres en 1926, Gilbert Mottard en devient bourgmestre à l'âge de 26 ans, ce qui en fait le plus jeune de Belgique. Il sera plus tard vice-président du Mouvement populaire wallon, fondé par André Renard. On a souvent entendu parler de lui au sein des instances du parti socialiste de Liège et en 1968, il est devenu parlementaire. Mais, même s'il fait un travail sérieux en tant que député, le grand public ne le connaît guère. Bientôt, on le connaît mieux et on l'appréciera.

En 1973, il fait un discours de rentrée très remarqué, "Haro sur la province", dans lequel il défend avec vigueur l'institution provinciale. Et peu à peu, on découvre sa grande honnêteté et surtout son humour fin et malicieux. Un autre de ses discours de rentrée au palais provincial révélera bien sa personnalité "Lidjwès, fir di l'esse et d'el mostrer" (Liégeois, fier de l'être et de le montrer). Que le gouverneur de la province fasse un discours en wallon fut diversement commenté mais les Liégeois, eux, socialistes ou non, apprécieraient. En 1986, son discours s'intitule "150 bougies pour un prestigieux anniversaire", c'est le cent cinquantième anniversaire de l'institution provinciale. Un anniversaire qui coïncide exactement avec les



Sur les mémoires de Gilbert Mottard plane la personnalité d'André Cools...

quinze années de mandat du gouverneur.

Son humour et sa très grande perspicacité transparaissent dans deux de ses livres. "Ministre en fin" évoque son dernier parcours politique en tant que ministre des Pensions de 1990 à 1992. Un titre qui, euphoniement, peut aussi se traduire différemment. Quant à son dernier ouvrage paru en 1997, sous le titre gentiment provocateur "Je n'étais pas fait pour cela", il peut être considéré comme une référence pour les 50 années de vie politique qui ont été celles de Gilbert Mottard. Sur ses mémoires plane la personnalité d'André Cools pour lequel il a toujours professé une admiration lucide et une fidélité à toute épreuve.

Il avait pratiquement totalement disparu de la vie publique ces dernières années. Sa mort nous interpelle en nous rappelant le grand Liégeois qu'a été Gilbert Mottard. A son fils Maurice Mottard, bourgmestre de Grâce-Hollogne, à sa famille, nous présentons nos sincères condoléances. Les funérailles auront lieu vendredi.

Lily Portugaels

■ Mobilité | Liège-Guillemins

Le vélo a sa place dans la gare

► Inauguration hier du deuxième "Point Vélo" de Wallonie aux Guillemins.

► Lequel doit donner selon Pro Velo "un coup de fouet au vélo à Liège".

Le moins que l'on puisse écrire est que la place accordée au vélo à Liège est réduite. Preuve s'il en est : sa part modale est estimée à seulement 5 % contre 15 % pour d'autres villes belges comme Gand. Mais ces derniers temps, la Ville tente de prendre le taureau par les cornes en cette matière, notamment en ayant procédé à l'engagement, il y a deux ans, d'une conseillère en mobilité douce. Des modes de transport dits doux dont le deux-roues qui, malgré les efforts faits par les autorités communales, sont encore largement délaissés à l'heure actuelle à Liège.

Il est donc évident que l'inauguration hier matin, au sein de la nouvelle gare des Guillemins – laquelle vient également de voir l'ouverture d'une brasserie-restaurant – d'un "Point Vélo" est de nature à satisfaire les utilisateurs du deux-roues. En fait, ainsi que la "Gazette de Liège" l'annonçait déjà dans son édition du 12 février dernier, c'est au début de ce mois que la "Maison des cyclistes" de Liège, située auparavant dans le quartier Léopold, a pris place dans un emplacement situé place des Guillemins. Mais c'est bien ce mardi que s'est déroulée l'inauguration dudit "Point Vélo", le deuxième de Wallonie et le trente-cinquième à ce jour sur le territoire belge.

C'est Vincent Bourlard, directeur général "Stations" de la SNCB-Holding, qui, le premier, a tenu à insister sur le fait que, selon lui, "plus que jamais, Liège-Guillemins est une gare intermodale". Et ce dernier de faire référence, entre autres, à l'existence d'une piste cyclable qui traverse la gare de part en part et qui est destinée à être poursuivie tant vers le Ravel d'une part que vers Cointe d'autre part. "L'intermodalité de la gare, c'est une chose mais faut-il encore que tous les modes doux puissent y parvenir", a ensuite souligné Vincent Bourlard. Lequel s'est enfin réjoui de ce "nouveau secret délivré par la gare" et a d'ores et déjà annoncé que la présentation des coureurs du Tour de France 2012 aura lieu aux



Parmi les services offerts figurent un parking vélo, des petites réparations, des solutions de protection contre le vol, un service de location...

Guillemins.

De son côté, le bourgmestre liégeois Willy Demeyer (PS), présent à cette inauguration, a rappelé que la mobilité, notamment douce, constitue à ses yeux un aspect essentiel tout en reconnaissant qu'il reste un important travail à réaliser et que "c'est à la Ville de veiller à l'intégration la plus harmonieuse possible des différents modes de transport". Et Willy Demeyer de rappeler la récente actualisation du Plan communal d'itinéraires cyclables de même que l'inscription de la Ville dans le cadre du projet "Wallonie cyclable" initié par la Région wallonne. A ce sujet, le ministre écolo de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité Philippe Henry, lequel a redit l'importance accordée par ses soins à une intermodalité train-vélo, a précisé que "15 millions d'euros seront investis dans ce cadre et octroyés à une demi-douzaine de communes wallonnes".

Enfin, le président de l'ASBL Pro Velo, gestionnaire du projet, a expliqué la palette de services offerts. Ainsi, outre l'existence d'un parking vélo de 200 places ainsi que d'un service "petites réparations", ce "Point

Vélo" es Guillemins, lequel doit selon l'ASBL donner "un coup de fouet au vélo à Liège", propose des solutions de protection contre le vol de même qu'un service de location de vélos. Un service auquel contribuera la Ville qui permettra à Pro Velo d'assurer la gestion des 300 vélos estampillés, disponibles en mai.

Bruno Boutsen

Épinglé

Les travaux ont débuté, des divergences subsistent

Aménagement Ceux qui fréquentent habituellement le quartier des Guillemins l'auront sans doute remarqué : la circulation y est devenue, depuis fin janvier, plus difficile et pour cause... En effet, attendus de longue date, les travaux de la future place devant la nouvelle gare ont enfin débuté et ils engendrent forcément déjà leur lot d'embarras de circulation. Pour rappel, c'est fin décembre dernier que la Ville et la SNCB-Holding avaient réussi à se mettre d'accord en vue de l'aménagement des abords directs de la gare, un accord sous conditions imposées par la SNCB-Holding, dont celle de revoir quelque peu le plan d'aménagement. Ainsi, et alors que les impétrants sont actuellement au travail aux abords de la gare, le gros œuvre doit quant à lui débiter en avril prochain, si du moins le planning souhaité par la Ville est respecté.

Et si la procédure suit désormais son cours, il n'en reste pas moins que des divergences subsistent sur le projet d'aménagement puisque tant la SNCB-Holding que l'Association des clients de transports publics dénoncent encore un manque d'accessibilité de la gare et une connexion train-bus qui laisse à désirer et qui serait sacrifiée au profit d'un aménagement piétonnier. Quant à la SDLG, soit la société chargée de la valorisation des terrains et autres propriétés contenus dans le PRU, elle devrait se réunir sous peu mais aucune date n'est encore fixée. B.B.

Judiciaire

Pas de discrimination au bowling de Huy

La cour d'appel de Liège a déclaré mardi la requête introduite par le Centre pour l'égalité des chances contre la société gérant le bowling de Huy irrecevable. Elle dénonçait une discrimination envers les personnes malades. En 2009, une Engissoise portant un foulard pour dissimuler les effets d'une chimiothérapie avait été priée d'ôter son couvre-chef dans l'établissement. La cour d'appel a estimé que la requête n'est fondée sur aucun critère prévu par la loi relative aux missions du Centre d'égalité des chances. Celle-ci ne tient pas compte du critère vestimentaire. (Belga)

Hôpitaux

Accord au CHC

Les syndicats représentant les travailleurs administratifs du Centre hospitalier chrétien de Liège (CHC) ont rencontré la direction de l'hôpital mardi. Celle-ci a accepté de retirer son projet de sous-traiter le service du contentieux à une société extérieure. Une proposition de texte sera présentée aux travailleurs réunis en assemblée générale ce mercredi. (Belga)

Crise

Le MR pour un Etat à quatre Régions

Le président du MR verviétois, Pierre-Yves Jeholet et la présidente du PFF, Katrin Jadin ont rappelé que les libéraux souhaitent un Etat à quatre Régions dont une Région germanophone. "Il faut que les négociations à ce sujet continuent à se faire sereinement et dans un climat de respect mutuel notamment avec la Province", a dit le président.

■ D'un jour à l'autre |

Adieu M. le professeur

Guy Quaden, gouverneur de la banque nationale, était à Liège mardi à l'occasion de son départ à la retraite en tant que professeur extraordinaire de l'Université de Liège. Le recteur Bernard Rentier avait préparé une série d'éloges assez faciles sur le jeu de mot "extraordinaire". L'ex-professeur a lui-même considéré ce discours comme "la bande-annonce de ce qui m'attend demain"... lors de sa conférence au palais

des Congrès. Se référant à son passé de soixante-huitard, comme président de l'Union générale des étudiants, il déclara avec humour: "C'est un destin qui me poursuit d'être président"... Et d'ajouter: "Je suis le premier gouverneur venant d'un certain parti à avoir été nommé". Le gros cou ? Il s'en défend. La rencontre fut, tout de même, très amicale. Qu'on se le dise ! A.P. (St.)

Administration communale d'Esneux

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Permis de Lotir soumis à Etude d'Incidences sur l'Environnement

Conformément au décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement, (art. D29-7 du Livre 1er du Code de l'Environnement), le Collège communal d'Esneux porte à la connaissance de la population que :

Monsieur LECOQ J. (pour la s.a. Général Construction), dont les bureaux se trouvent à 4032 CHENEE, rue de la Station, 44, a introduit une demande de permis de lotir ayant trait à un terrain sis La Salte, cadastré section E n°836A6, 836Y5, 836R5, 813A, 852C.

Le projet consiste en la création de 21 parcelles de terrain à bâtir avec création de voirie et présente les caractéristiques suivantes :

- Application de l'article 330, 7° et 11° du CWATUPE;

- Application des articles 128 et 129, extension de voirie communale.

Le dossier est accompagné d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Le dossier peut être consulté du lundi 7 mars 2011 au mercredi 6 avril 2011 à l'Administration communale d'Esneux, Place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 Esneux aux services Urbanisme et éco-conseil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Une consultation est également possible les jeudis en soirée de 17h à 20h uniquement sur rendez-vous pris avec les services adéquats au plus tard le veille avant midi aux numéros suivants : 04/380.93.44 et 04/380.93.36.

Les réclamations écrites sont à adresser au Collège communal et les réclamations orales pourront être formulées le jeudi 7 avril 2011 de 9h à 10h à l'Administration communale.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la Conseillère en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de la conseillère en Aménagement du territoire ou à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Esneux, le 28 février 2011.

Le Secrétaire communal,

Stefan KAZMIERCZAK

La Bourgmestre,

Laura IKER

L'INFO DE VOTRE RÉGION

TOUS LES JOURS SUR TWIZZ RADIO À 12H10 ET 12H40

HUY 105.6
LIÈGE 103.2
SPA 107.9
VERVIERS 107.6
VIERSSET 97.4
FERRIÈRES 106.4



WWW.TWIZZ.BE - BELGACOM TV : CANAL 866 - VOO : CANAL 436